



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

culte musulman

Question au Gouvernement n° 1751

Texte de la question

FORMATION DES IMAMS

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Ferrand, pour le groupe UMP.

M. Jean-Michel Ferrand. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

Monsieur le ministre, notre population compte environ cinq millions de musulmans, dont moins de 10 % sont pratiquants. D'après un recensement effectué le 1er octobre dernier, notre pays compterait 1 685 lieux de culte. Une cinquantaine seraient liés à une mouvance radicale.

Quelque 1 200 imams officient sur notre territoire, mais 75 % d'entre eux ne sont pas français et plus d'un tiers ne parlent pas notre langue. Cette situation est inacceptable et ne doit pas perdurer.

Certes, l'État ne doit pas interférer dans les convictions religieuses des personnes vivant sur notre territoire, mais, comme vous l'avez déclaré récemment, nous devons disposer en France d'imams français, parlant français, dans l'intérêt de l'ensemble des musulmans, de l'islam de France, mais aussi de notre République. Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour changer cette situation ? Quel type de formation envisagez-vous pour les futurs imams ? Par qui seront dispensées ces formations ? Enfin, allez-vous les proposer aux imams qui exercent déjà ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Dominique de Villepin, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le député, vous avez raison, il faut partir d'un constat simple : 1 200 imams exercent en France, dont plus d'un tiers ne parlent pas le français. Ceci est inacceptable dans notre République ! *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* C'est pourquoi j'ai décidé d'ouvrir deux chantiers.

Le premier est celui de la formation initiale de ces imams, qui comporte une formation purement théologique et une formation plus profane.

La formation théologique relève de la responsabilité des musulmans eux-mêmes, des fédérations et du Conseil français du culte musulman.

La formation profane, indispensable, doit comprendre l'étude du droit, de la sociologie, de nos institutions, et surtout l'apprentissage de la langue française. Elle relève de la responsabilité de l'État français, et nous l'assumerons. Dès la rentrée prochaine, François Fillon et moi-même entendons mettre en place un module universitaire qui proposera cette formation à tous ceux qui le souhaitent.

Mais il faut aller plus loin. Aux imams qui vivent en France mais ne maîtrisent pas suffisamment les connaissances essentielles, nous proposerons une formation continue. J'ai demandé aux préfets de prévoir des stages d'apprentissage, portant à la fois sur nos institutions et sur l'étude de la langue française. Ces stages seront mis en place dès le premier trimestre 2005, en priorité dans les régions qui en ont le plus besoin : l'Île-de-France, le Nord, PACA et Rhône-Alpes.

Ma réponse est claire : des imams français, parlant français, tel est notre objectif. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Ferrand](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1751

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 décembre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 décembre 2004